



Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2007-18-3

Ottawa, le 18 janvier 2008

Avis de consultation et d'audience

25 février 2008

Vancouver (Colombie-Britannique)

Correction aux articles 33 et 39

Suite à ses Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2007-18 du 19 décembre 2007, CRTC 2007-18-1 du 10 janvier 2008 et CRTC 2007-18-2 du 15 janvier 2008, le Conseil annonce ce qui suit :

Les changements sont en caractère gras

1. Article 33

Toronto (Ontario)

No de demande 2007-1532-8

Demande présentée par MZ Media Inc., afin d'acquérir de Primetime Radio Inc. l'actif de l'entreprise de programmation de radio AM de langue anglaise CHWO, qui dessert Toronto (Ontario).

La valeur de la transaction aurait dû se lire 7 320 433\$.

2. Article 39

Vallée du Fraser (Colombie-Britannique) et Winnipeg (Manitoba)

No de demande 2007-1622-7

Demande présentée par Faith & Spirit Media Inc. (Faith), en tant que Fiduciaire de S-Vox Trust, au nom d'une société devant être constituée (S-Vox), pour acquérir de Rogers Broadcasting Limited (Rogers) l'actif des deux stations de télévision religieuse CHNU-TV et CIIT-TV, desservant les localités de Vancouver, Victoria, Vallée du Fraser et Winnipeg, respectivement.

Suite à des changements, le nom de la requérante et le nom de la titulaire proposée, devraient se lire comme Christian Channel Inc.

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>